

Université du Québec à Montréal  
Département de science politique  
Session Hiver 2020

**POL5491-20**

**Afrique : mutations continentales et rapports mondiaux**

**MERCREDI : 9 H 30 – 12 H 30**

**Professeur :** Issiaka MANDÉ

**Courriel :** mande.issiaka@uqam.ca

**Tél. :** 514-987-3000, **poste** 2921

**Bureau :** A-3665,

**Heures de bureau :** vendredi de 14 H à 17 H  
sur rendez-vous

**Local :** DS-M240

## **Plan de cours**

### **DESCRIPTION DU COURS**

---

Étude des enjeux contemporains ou de thèmes précis concernant les transformations actuelles, sociales, politiques et économiques qui caractérisent des régions du continent tout en les situant dans le cadre des rapports mondiaux qui influencent ces transformations. L'orientation du cours et les thèmes abordés pourront varier d'une année à l'autre en fonction du titulaire. À titre d'exemple des thèmes éventuels on pourrait noter les suivants : les conflits armés en Afrique; les mouvements migratoires; Afrique et bonne gouvernance; réformes institutionnelles et processus de démocratisation en Afrique; études régionales - Afrique australe ou occidentale et les enjeux de l'intégration. Il est souhaitable que les personnes qui s'inscrivent à ce cours aient déjà des connaissances sur l'Afrique.

### **OBJECTIFS DU COURS**

---

Ce cours aborde spécifiquement les trajectoires des États africains postcoloniaux confrontés aux défis de l'intégration régionale et de la mondialisation. Cet enseignement souligne donc, à côté de l'effet des conjonctures intérieures ou étrangères, le poids des héritages et de la longue durée africaine. De façon générale, il s'attache à fournir aux étudiants(es) quelques outils pour comprendre, analyser les caractéristiques et les processus des relations interafricaines et les défis qui se posent aux États africains dans leurs relations aux autres. La République Démocratique du Congo est un pays emblématique à cet effet. Son étude, sur les 60 dernières années, devrait permettre d'appréhender les situations diverses et variées : prévarication des ressources, « guerre froide », interventions étrangères y compris l'ONU, réfugiés...

## CONTENU DU COURS

---

Séance introductive : présentation du cours, discussions sur les modalités de l'évaluation

### Thèmes développés :

#### **-Généalogie de l'État en Afrique, relations interétatiques et intégration régionale en Afrique**

Séance n°1 : Les formes d'États dans l'Afrique : approches d'anthropologues, d'historiens et de politologues

Séance n°2 : L'État contemporain africain et ses avatars : des indépendances, l'affirmation des nationalismes, désenchantement...

Séance n°3 : Les frontières en Afrique et leurs enjeux : la prévention et de la gestion des conflits

Séance n°4 : Le panafricanisme et les vicissitudes du projet d'État fédéral à l'échelle du continent

Séance n°5 : Atelier 1-1 : La gouvernance des villes africaines

Séance n°6 : Atelier 1-2 : La gestion foncière et environnementale des villes en Afrique

#### **-L'Afrique dans la mondialisation**

Séance n°7 : Les relations entre l'Afrique et les pays occidentaux ; la Françafrique, Les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne...

Séance n°8 : Les relation entre l'Afrique et les pays asiatique : Chinafrique, IndAfrique, Japon

Séance n°9 : Bilan du cours et projections cinématographique autour de la question des ressources naturelles

#### **Étude de cas du soixantenaire des indépendances africaines: La République Démocratique du Congo (RDC)**

Séance n°10 : De Lumumba à Tshisekedi fils : Le Congo, un État failli ? à propos de la gouvernance et du néopatrimonialisme

Séance n°11 : La RDC, au cœur des enjeux régionaux, continentaux et mondiaux

Séance n°12 : La RDC et la malédiction des ressources : approches par des documentaires

Séance n° 13 : Examen final

## MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

À l'exception du premier cours destiné à faire connaissance et prendre connaissance du programme, ce cours comporte des exposés magistraux, la projection de documents audio-visuels pour illustrer certains aspects traités et des périodes de discussion structurées autour des lectures communes obligatoires et des documents présentés. Les travaux de session et les examens de session permettront d'enrichir les connaissances d'ensemble et de pousser plus loin la réflexion sur quelques aspects abordés dans le cours.

La lecture des textes fournis pour chaque séance via MOODLE est donc indispensable ; les étudiant(e)s sont priés d'activer leur compte courriel UQÀM, car c'est le seul moyen pour l'enseignant de communiquer avec eux rapidement, et pour les étudiant(e)s d'accéder à Moodle. Le bon déroulement du cours nécessite un effort de lecture important et soutenu de la part des étudiantes et étudiants. La participation active à la discussion compte pour une partie de la note finale. On attend donc des étudiant(e)s une critique des textes à savoir déceler, en dehors du jugement, la cohérence dans le raisonnement et la rigueur dans l'argumentation des auteurs. Pour une bonne présentation de vos travaux, prière de voir, sur le site web du Département de science politique (Uqam), notamment les appendices du guide de méthodologie (modèles et présentation de travaux).

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

### PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

### ENTENTE D'ÉVALUATION

#### 6.9 Entente d'évaluation

##### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

##### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

##### 6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

Le bon déroulement du cours nécessite un important effort de lecture. **La lecture de l'ensemble des textes du recueil disponible sur Moodle est obligatoire.**

#### Avertissement

Le professeur prend pour acquis que les étudiants et les étudiantes connaissent la politique de l'UQAM en matière de **plagiat**, de **tricherie** et de **fraude intellectuelle**. Pour information sur les règles de l'UQAM à ce sujet, consultez la page Web : [[www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/](http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/)].

Toute infraction à ces règles entraînera comme pénalité minimale : l'échec du cours et une note au dossier universitaire du contrevenant.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Fiches (les 3 meilleures sur 5) : =	<b>25%</b>
Atelier 1 : Le Congo, 40 ans après =	<b>20%</b>
Atelier 2 : La ville en Afrique : =	<b>20%</b>
Examen de fin de session :	<b>25%</b>
Participation aux activités pédagogiques et assiduité au cours : =	<b>10%</b>

**1. Les fiches hebdomadaires :** Chaque fiche est une synthèse de la lecture obligatoire ; vous devrez remettre un **MINIMUM de 3 fiches sur 5; uniquement les 3 meilleures fiches compteront.**

- a. **Présentation des fiches :** la fiche ne doit pas dépasser **1500 mots**; elle est dactylographiée en interligne double, en 12 points et sera remise en format papier.
- b. **Échéancier :** les fiches doivent être **remises au tout début du cours**, selon le calendrier établi. Les fiches envoyées par courriel ou déposées dans le casier du professeur ne seront pas acceptées sans accord préalable. Vous devrez alors remettre et faire estampiller votre fiche au secrétariat du Département de science politique **avant l'heure du début du cours. Aucune fiche remise en retard ne sera corrigée.**
- c. **Contenu des fiches :** les fiches doivent être rédigées **en vos propres mots** — donc pas de citations de l'auteur; chaque fiche doit contenir les éléments ci-dessous, présentés dans l'ordre suivant :
  - i. **Référence** bibliographique du texte analysé : elle devra être complète et exacte;
  - ii. **But de l'auteur :** amorcée par un verbe à l'infinitif (démontrer, examiner, présenter, contester, tracer, etc.), puis présentez l'objectif (ou les objectifs) de l'auteur (en quelques lignes);
  - iii. **Thèse :** il s'agit d'un énoncé susceptible d'être vrai ou faux, présentant le point de vue défendu par l'auteur dans le texte (2 ou 3 lignes);
  - iv. **Argumentation :** énumérez les arguments principaux soulevés par l'auteur pour démontrer sa thèse.

**2. Atelier 1 & 2 :** les formules seront d'évaluation seront arrêtées de commun accord avec les animateurs.

**3. Examen de fin de session :** deux questions obligatoires à développement à traiter.

#### Critères de correction Fond :

Recherche de sources scientifiques

Maîtrise du sujet  
Capacité d'analyse  
Capacité de synthèse, structure de l'argumentation  
Capacité critique sur le sujet et sur les sources  
Capacité à mettre en évidence des relations et comparaisons entre questionnements et cas, auteurs et travaux.

**Forme :**

Respect des normes de présentation  
Usage de citations pertinentes et ciblées  
Mention conforme des sources utilisées  
Clarté de l'expression écrite

**Barème de notation**

- **Vous serez donc noter sur :**
  1. Respect des normes de présentation; /1
  2. Structure de l'argumentation (plan) /3
  3. Référence aux textes requis /4
  4. Clarté de l'expression écrite /2
  5. Maîtrise du sujet /15

*Le guide méthodologique* du Centre Paulo Ferré est vivement conseillé aux étudiants à défaut veuillez consulter le site <http://www.politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/centre-paulo-freire/425appendices-guide-de-methodologie.html>

- ✓ L'examen de synthèse **NE SERA PAS CORRIGÉ SI** l'étudiant ou l'étudiante n'a pas remis **les fiches** de lecture dans les délais prescrits.
- ✓ Les travaux mis en retard ne seront **ni corrigés ni considérés comme ayant été remis.**
- ✓ Les étudiantes et étudiants sont tenus d'**assister aux séances** du cours; toute absence devra être justifiée.
- ✓ **Pour l'examen, vous ne pourrez consulter ni livres, ni notes, ni ordinateurs.**

## **LE CENTRE PAULO FREIRE**

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## **ENTENTE D'ÉVALUATION**

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

<b>ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS</b>
<p>Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.</p> <p>Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.</p> <p>À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.  <a href="http://www.evaluation.uqam.ca">http://www.evaluation.uqam.ca</a></p>
<b>POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL</b>
<p>Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.</p> <p>La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :</p> <p>Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.</p>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.</li> <li>2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.</li> <li>3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.</li> <li>4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.</li> <li>5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.</li> <li>6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.</li> <li>7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.</li> </ol>
<p><b>Pour plus d'information :</b>  <a href="http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf">http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf</a></p>
<p><b>Pour obtenir du soutien :</b>          Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :          Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement          514-987-3000, poste 0886</p> <p>Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :  <a href="http://www.harcelement.uqam.ca">http://www.harcelement.uqam.ca</a></p> <p>CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :          514-987-0348          calacs@uqam.ca  <a href="http://www.trepepourelles.org">www.trepepourelles.org</a></p> <p>Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185      Local DS-2110</p> <p>Pour le Service de la prévention et de la sécurité : <b>514-987-3131</b></p>
<b>CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)</b>
<p>Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.</p> <p>Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.</p> <p><b>Pour les étudiant.e.s</b> de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;</li> <li>...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;</li> <li>...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;</li> <li>...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.</li> </ul> <p>Passez-vous voir au W-2520!</p> <p>Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <a href="https://cdp-fspd.uqam.ca/">https://cdp-fspd.uqam.ca/</a>          Écrivez-nous au <a href="mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca">politique.cdp.fspd@uqam.ca</a></p> <p><b>Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM</b></p>



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



## Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

### Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir [www.r18.uqam.ca](http://www.r18.uqam.ca)). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site [www.infosphere.uqam.ca](http://www.infosphere.uqam.ca) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



# RÈGLEMENT

# 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

|| Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

## Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

**Pour plus d'information :**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

**Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)  
514 987-3185 /Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :  
514 987-3131

Décembre 2019